

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA CAISSE DES JARDINS DU TÉMISCAMINGUE,  
TENUE LE 19 AVRIL 2023, À 18 H 00 EN MODE PRÉSENTIEL**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du conseil d'administration, M. Denis Nolet, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 00.

Il souhaite la bienvenue aux membres de la Caisse qui sont présents.

Il présente les personnes qui l'accompagnent pour l'animation de cette Assemblée générale, soit : M. Jonathan Jensen-Lynch, Vice-président qui agira comme président d'élection, Mme Monique Rivest, secrétaire du Conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidatures, qui agira à titre de secrétaire de la présente assemblée, M. François Prévost, directeur général ainsi que Mme Samantha Boucher, adjointe à la direction générale.

Il est précisé que les membres en salle pourront voter sur certains sujets séance tenante et que d'autres sujets pourront être votés en différé.

Par la suite, la capsule vidéo introductive du président du Mouvement est lancée par l'adjointe. Une fois terminée, M. Nolet remercie M. Cormier d'avoir suivi de près tous les travaux des équipes.

M. Nolet demande ensuite à Mme Monique Rivest de préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions entre les animateurs et les membres en assemblée.

Le président précise ensuite que seuls les membres de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourront proposer ou appuyer une proposition et que seuls ces derniers pourront exercer leur droit de vote sur les scénarios qui seront présentés dans lors de l'assemblée. Il énumère ensuite les règles auxquels doit répondre le membre pour voter et précise que la période de votation sera étendue sur une durée de quatre jours.

Et pour finir, le président demande à l'assemblée de nommer deux scrutateurs. Il propose donc Mme Samantha Boucher et Mme Nathalie Bergeron.

**Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré) et résolu à l'unanimité d'un vote en direct de nommer Mme Samantha Boucher et Mme Nathalie Bergeron scrutatrices.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président d'assemblée, M. Denis Nolet, invite la secrétaire d'assemblée, Mme Monique Rivest, à faire lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
- Présentation des résultats et rapports**
4. Rapport du conseil d'administration
  5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  6. Rapport financier
  7. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

**Parole aux membres**

8. Période de questions au conseil d'administration

**Présentation des propositions soumises au vote**

9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :
  - 9.1 Adoption de résolutions spéciales
    - 9.1.1 Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
  - 9.2 L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

#### **Élection des membres du conseil d'administration**

10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection des membres du conseil d'administration

#### **Votation en différé**

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

#### **Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours**

#### **Annonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée**

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

**Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et résolu à l'unanimité d'un vote en direct d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le président du conseil d'administration, M. Denis Nolet, explique que le procès-verbal a été déposé sur le microsite et qu'ainsi, la lecture n'est pas nécessaire.

**N'ayant aucune modification ou interrogation, il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et adopté à l'unanimité par vote en direct, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2022, tenue en virtuel, soit approuvé tel que présenté.**

### **4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Denis Nolet livre le rapport du conseil d'administration. Il présente d'abord tous les membres du conseil d'administration à tour de rôle et les remercie personnellement pour leur implication.

Il présente ensuite les réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées. Après avoir livré le rapport, le président remercie les membres de la caisse.

### **5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

M. Denis Nolet invite Mme Monique Rivest, présidente du comité d'audit et de déontologie à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Selon les analyses du conseil d'administration, du comité d'audit et de déontologie et des analystes de la Fédération :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été détectée;
- Aucune dérogation n'a eu lieu au niveau de la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées;
- Aucun contrat de fourniture de biens ou de services accordés

### **6. RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Le président du conseil d'administration explique que cette année, les résultats financiers seront expliqués à travers une vidéo. Il démarre ensuite la vidéo sur le rapport financier 2022.

Une fois la présentation terminée, le président d'assemblée demande si les membres ont des questions ou des modifications à y apporter.

M. Luc Alvarez lève la main et demande puisque les revenus sont de 2,05 M \$, mais qu'il y a une perte sur les produits dérivés d'un montant de 2,31 M\$, si cela résulte à une perte totale pour la caisse.

Le directeur général lui a expliqué que les revenus et les dépenses représentaient deux choses à part l'une de l'autre avec l'ajustement de la valeur marchande des titres contenus dans les produits dérivés.

## 7. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

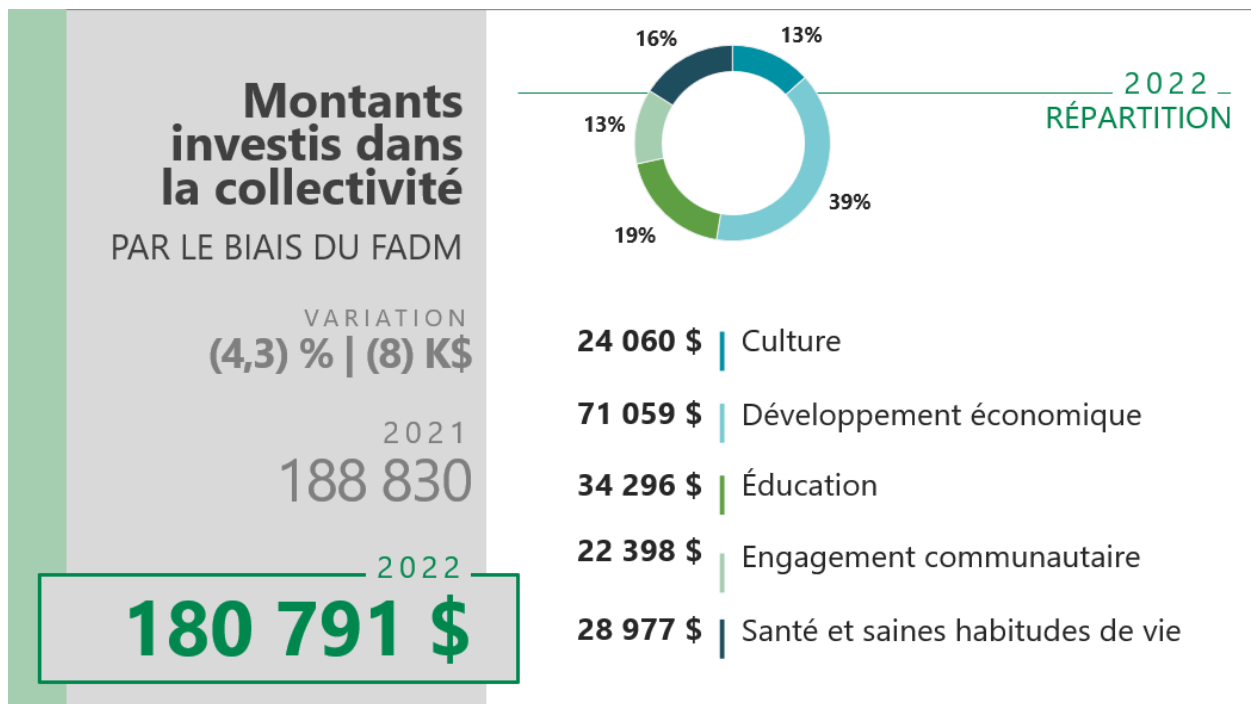
Le président d'assemblée invite M. Prévost à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.



### Dons et commandites

RÉPARTITION PAR SECTEURS

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| 3 000 \$          | Éducation                        |
| 23 089 \$         | Santé et saines habitudes de vie |
| 23 000 \$         | Culture                          |
| 33 111 \$         | Développement économique         |
| 18 707 \$         | Engagement communautaire         |
| <b>100 906 \$</b> | <b>TOTAL</b>                     |



Le directeur général partage également quelques projets dans lesquels la caisse a investi cette année.

Il termine en présentant le solde du Fonds d'aide au développement du milieu.

### Fonds d'aide au développement du milieu

|   |                  |
|---|------------------|
| Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)                     | <b>1 142 k\$</b> |
| Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA | 240 k\$          |
| Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice                 |                  |
| Montant distribué   | 181 k\$          |
| Récupération d'impôt  | (47) k\$         |
| <b>Solde au 31 décembre 2022</b>                                    | <b>1 248 k\$</b> |

Il demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

#### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Denis Nolet, président, invite les membres à poser leurs questions ou soumettre leur commentaire.

(retiré) demande si 14 000 membres semblent peu pour le taux de pénétration.

Le directeur général lui explique qu'il s'agit de la population sur le territoire et que Desjardins est celui qui possède le plus de parts de marché au Témiscamingue.

M. Nolet remercie les membres.

## 9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION

### 9.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration recommande d'abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

Il est proposé par \_\_\_\_\_ (retiré)  
Appuyé par \_\_\_\_\_ (retiré)

**D'adopter la présente résolution spéciale afin que :**

**1) La modification suivante soit apportée au *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) :**

- Modifier l'Annexe « A » de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;

**2) Dans le cas où la modification à l'Annexe « A » est adoptée :**

- Remplacer le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* actuel de la Caisse par le suivant, afin de tenir compte de l'abolition des groupes dans le cycle de rotation :

#### Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

|                                   | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2023</b> | <b>31/12/2024</b> |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                   | <b>(AGA</b>       | <b>(AGA</b>       | <b>(AGA</b>       |
|                                   | <b>2023)</b>      | <b>2024)</b>      | <b>2025)</b>      |
| Nombre d'administrateurs sortants | 4                 | 4                 | 3                 |

Le premier cycle débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année financière 2023 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entrera en vigueur dès son adoption.

**(retiré)** exprime que selon lui ce règlement enlèvera la représentativité géographique dans les secteurs.

**(retiré)** soutient que cette modification permettra au conseil d'administration de gagner des membres puisqu'ils sont de plus en plus difficiles à recruter dans certains secteurs.

**(retiré)** craint que cette modification empire le phénomène de perte de services sur le territoire.

**(retiré)** est en accord avec la modification proposée puisque d'autres caisses le font de plus en plus sur le territoire provincial.

Les membres dans la salle passent au vote. Les scrutatrices font le compte deux fois des votants. Ce sont 66,7 % des votes qui l'emportent.

- proposition adoptée à l'unanimité
- proposition adoptée par les 2/3 et plus des voix exprimées
- proposition rejetée

La présente résolution spéciale a été  adoptée  rejetée par l'assemblée générale de Caisse Desjardins du Témiscamingue tenue le 19 avril 2023.

## **9.2 ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (ristournes) ET ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES**

La vidéo sur l'évolution de la ristourne est lancée.

M. Nolet, président, demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soumise.

Le président poursuit en présentant le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne qui se traduisent dans les scénarios pour lesquels sont appelés les membres à voter. Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il tient à préciser que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Ensuite, il répète que les excédents se chiffrent à 3,14 M \$ avant de soumettre la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir. Il demande parmi les membres connectés qui voudra proposer et appuyer la recommandation de CA. Il précise que seul un membre de plein droit admis depuis 90 jours peut proposer ou appuyer.

| PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS | Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres          | 3 140 k\$   |
|---|--|---|
|   |  | Affectation aux réserves plus-values et autres éléments |
|   | Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup> | 134 k\$   |
|   | Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE           | 8 k\$   |
|   | <b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>        | <b>29 566 k\$</b>                                       |
|   | Affectation au FADM  | (190) k\$   |
|   | Affectation à la RRE   | (5 573) k\$   |
|   | Affectation à la réserve générale                                  | (23 803) k\$  |
|   | <b>Solde des excédents à répartir</b>                              | <b>0</b>  |

<sup>1</sup> Inclut 1 143 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM |  
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |  
Réserve pour ristournes éventuelles

## Proposition sur la répartition des excédents annuels

| RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>  | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME                              |             | ÉQUIVALENT<br>EN MILLIERS DE \$ |
|---|--|-------------|---------------------------------|
|   | PARTICULIERS   | ENTREPRISES |                                 |
| Comptes   |  |             | 151 k\$                         |
| Épargne et placements   |  | 0,54 \$     | 130 k\$                         |
| Fonds   |  |             | 53 k\$                          |
| Prêts et marges de crédit   |  |             | 238 k\$                         |
| RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>   | 23 \$/1 000 \$ de prime                                  |             | 200 k\$                         |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>†</sup>   | 0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets                           |             | 80 k\$                          |
| RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>   | Montant de 50 \$ <sup>3</sup>                            |             | 245 k\$                         |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>‡</sup> | Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions |             | 34 k\$                          |
| <b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>   |  |             | <b>1 131 k\$</b>                |

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité d'assurance.

M. Denis Nolet présente alors la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

## Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

**1 321 780 \$**

**190 000 \$**

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

**1 131 780 \$**

RISTOURNES AUX MEMBRES

Il demande parmi les membres connectés qui voudra proposer et appuyer la recommandation de CA. Il précise que seul un membre de plein droit admis depuis 90 jours peut proposer ou appuyer.

**Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et adopté à la majorité, que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 et que la proposition de versement soient soumis au vote après l'assemblée.**

M. Nolet, président, demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soumise.

### 10. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Jonathan Jensen-Lynch, président d'élection, invite la présidente du comité de mise en candidature, Mme Monique Rivest à présenter son rapport.

En tout, elle explique que 5 postes sont à combler cette année et que 4 candidatures ont été reçues.

Le processus d'appel de candidatures a débuté le 17 janvier 2023 pour se terminer le 6 février 2023.

Elle présente ensuite le profil collectif enrichi et affirme que les candidatures reçues correspondent profil enrichi mis en place.

| <b>Profil collectif enrichi</b><br>Critères recherchés en 2023  |   |   |
|---|---|---|
| <b>COMPÉTENCES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communication</li><li>▪ Éducation</li><li>▪ Développement durable</li><li>▪ Technologies de l'information</li><li>▪ Foresterie/Agriculture</li><li>▪ Santé</li></ul> | <b>REPRÉSENTATIVITÉ</b><br><b>GENRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Hommes : 5</li></ul> <b>GROUPE D'ÂGE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 18-34 ans : 2</li><li>▪ 50-64 ans : 2</li><li>▪ 65 ans et + : 1</li></ul> | <b>AUTRES ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATIVITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Représentant.e de la diversité ethnoculturelle</li></ul> |

Le comité de mise en candidature a analysé l'éligibilité et les candidats et candidates ont été avisés par téléphone par la présidente du comité dans les jours suivants le 6 février 2023.

Le président reprend la parole et présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

#### **Pour le(s) poste(s) universel(s)**

Monsieur David McLaren

Monsieur Denis Nolet

Madame Karie Bernèche

Madame Alyssa Labelle

Un document de présentation de toutes ces personnes a déjà été déposé sur le site Internet de la Caisse et vous pouvez consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

#### **11. ÉLECTION PAR ACCLAMATION**

M. Nolet répète que la caisse possède 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et qu'un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler a été reçu.

Les modifications au RIC ayant été adoptés précédemment dans l'assemblée, il n'y a pas d'élection par votation.

Il déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :



Élection par acclamation

SONT ÉLU(E)S POUR LES POSTES  
UNIVERSELS



MONSIEUR  
**David McLaren**



MADAME  
**Karie Bernèche**



MONSIEUR  
**Denis Nolet**



MADAME  
**Alyssa Labelle**

FÉLICITATIONS!

### Pour le(s) poste(s) universel(s)

Monsieur David McLaren

Monsieur Denis Nolet

Madame Karie Bernèche

Madame Alyssa Labelle

Il félicite ces nouveaux élus.

## 12. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

M. Denis Nolet, président, discute des deux votes distincts que les membres auront à faire soit :

- Un vote pour la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Un vote pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Un vote favorable – c'est-à-dire un vote « POUR » - chacune de ces propositions permettra à la caisse de pouvoir verser à ses membres rapidement la ristourne à laquelle ils ont droit.

Le président continue en expliquant que dès ce soir à minuit, la période de votation sera ouverte jusqu'au 23 avril à 23h59. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse) : les membres avaient déjà accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'à la revue annuelle 2022 qui met en valeur les réalisations de la Caisse.

Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes, peu importe le moyen utilisé.

Comme membres de plein droit, M. Nolet précise qu'ils ne peuvent voter qu'une seule fois sur chacune des deux propositions de l'assemblée.

- Pour être habilités à voter, membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD Internet et mobile. Ils peuvent le faire en contactant votre caisse. Ces plateformes de votation permettront de confirmer que les

membres répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

- À noter que les organismes et entreprises pourront voter exclusivement par AccèsD Internet et mobile.
- Il y aura des messages automatisés pour les membres auxiliaires ou ceux qui ne seraient pas autorisés à voter.

### **OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS**

M. Nolet explique le processus de dévoilement du vote. Il rappelle que les scénarios présentés sont les meilleures recommandations du conseil d'administration.

Il précise que toutefois, **si jamais il y a un vote négatif sur les propositions**, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Si c'était le cas, voici les étapes qui en découleraient :

- Lorsque les résultats des votes seront publiés, vous serez invités à participer à la reprise de l'assemblée à une nouvelle date.
- Votre conseil d'administration et la direction générale prépareront de nouveaux scénarios de ristournes.
- Après la 2<sup>e</sup> partie de l'assemblée, il y aura une nouvelle période de votation de 4 jours.
- À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins d'un vote négatif.

### **13. SUIVI – ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Denis Nolet remercie tous les membres à l'écoute et l'équipe présente sur place qui ont veillé au bon fonctionnement de l'assemblée. Il félicite de nouveau les administrateurs élus et remercie tous les administrateurs en place et le personnel de la Caisse pour leur engagement quotidien.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

**Proposition sur la répartition de excédents annuels et proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles**

95,9 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée  Refusée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 24 avril 2023.

---

Denis Nolet, président

---

Monique Rivest, secrétaire